



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 05 MARS 2025

Convocation adressée aux
délégués le :

27 février 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 31
- Votants : 41

Mise en ligne le :

20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-sept février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaients présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaients excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, M. Frédéric WALLET, M. Paul DRON, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Steve BOSSART, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Kevin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Jean-Luc BOULET à Mme Ewa VIVIER, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Monique ZARABSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

1 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le comité syndical, après en avoir débattu, et à l'unanimité :

- **Prend acte** de la tenue du Débat d'orientation Budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

2A - MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO) – NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion à la médiation préalable obligatoire
- **Autorise** le Président à signer la nouvelle convention

**LISTE DES
DELIBERATIONS**

2B – CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES SERVICES ASSOCIES

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et des services associés avec le Centre de gestion du Pas-de-Calais.

3 - VENTE D'UNE PARCELLE RUE DE CARDIFF A AÏNOWA

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale de 4933 m², parcelle cadastrée AC 737 située rue de Cardiff sur le territoire de la commune de Douvrin à la société Aïnowa portant un projet immobilier pour l'accueil d'une société spécialisée dans la prestation de santé à domicile au prix de 30 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.

4 - CONSEIL ARCHITECTURAL : NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer une nouvelle convention avec le CAUE afin de poursuivre les conseils architecturaux lors des implantations d'entreprises et des extensions de bâtiment, ainsi que pour tout projet d'aménagement porté par le SIZIAF.

5 - CONVENTIONS ENEDIS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les conventions de servitude et de mise à disposition avec Enedis jointes en annexe,
- **Autorise** le Président à donner procuration à un clerc de Notaire de l'étude choisi par Enedis pour le représenter lors de la signature des actes de servitude et de mise à disposition.

6B - AMENAGEMENT DU POLE DE VIE : LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX LOT 5 OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES POUR LE PARKING DU POLE DE VIE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché avec l'entreprise ou le groupement qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse
- **Autorise** le Président à signer les avenants au futur marché

6C : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2021-2027 POUR LES HAUTS-DE-FRANCE POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS D'UN POLE DE VIE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA BANDE OUEST DE L'ANCIEN SITE DE LA FRANÇAISE DE MECANIQUE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à déposer une demande de subvention pour ce projet au titre des fonds FEDER 2021-2027 pour les Hauts-de-France,
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7 - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES VOIRIES DU PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES 2025-2029

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché conclu avec l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché de travaux d'entretien des voiries,
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants.

8 - MARCHÉ D'ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE, VERTICALE ET DES DISPOSITIFS DE RETENUE DU PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES 2025-2029

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché conclu avec l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché de travaux d'entretien de la signalisation horizontale et verticale et des dispositifs de retenue,
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants.

9 - ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'ECOPATURAGE SUR DEUX NOUVELLES PARCELLES

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département pour cette extension d'éco-pâturage,
- **Autorise** le Président à accepter la subvention départementale d'un montant de 7 858.28 € pour le financement de cette opération.

10 - TRAVAUX DE RENOVATION DU CHATEAU D'EAU : MODIFICATION DU PROGRAMME INITIAL, AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE ET AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le président à signer un avenant avec le cabinet VERDI pour augmenter l'enveloppe des travaux de 200 000 € à 605 000 € et augmenter la rémunération du maître d'œuvre de 18 940 € à 38 115 €,
- **Autorise** le Président à lancer la consultation des entreprises pour réaliser les travaux de rénovation estimés à 605 000 e H.T.,
- **Autorise** le Président à signer le ou les marché(s) conclu(s) avec l'entreprise ou les entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché de travaux de rénovation du château d'eau,
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants.

11 - REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2025

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De fixer à 0,03 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025
- Que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et

reversée au SIZIAF, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention du mandat d'encaissement.

12 - REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De fixer à 0.02 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Que cette contre-valeur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la collectivité conformément à la convention de mandat passée avec le délégataire.

13 - CONVENTION TYPE POUR L'ADMISSION DES MATIERES DE VIDANGE A LA STATION D'EPURATION DU SIZIAF

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les conventions qui pourraient être conclues avec les différents vidangeurs.

14 - AVENANT N°4 A LA CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT STELLANTIS DOUVRIN - PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE 3 ANS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un avenant à la convention spéciale de déversement des effluents industriels au réseau public d'eaux usées du site Stellantis Douvrin afin de prolonger la durée de la convention spéciale de déversement jusqu'en janvier 2028.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdit,


Le Président

PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES
André KUCHCINSKI